

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de Bayeux / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 10 avril 2018
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit le dix avril à 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO-DE MOLINER, NEDELEC, D'OILLIAMSON, MADEC. Mesdames CAILLERE, RENAUDE, ALVADO, RACINE.

Absente : Nathalie CREVON

Absent excusé : Loïc CHRETIEN

Pouvoir : Monsieur CHRETIEN donne son pouvoir à Madame RENAUDE

Secrétaire de Séance : Cyrille ROSELLO DE MOLINER

1 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur CAILLERE après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des Restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures .

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : **298 178.07 euros**.

3 Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir repris, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 217 524.63 euros
DECIDE d'affecter la somme de 178 929.16€ au compte 002 et 38 595.47 € en investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) du BP 2018

- un excédent d'investissement de : 80 653.44 euros
DECIDE d'affecter le résultat au compte 001 du BP 2018

Excédent au 31.12.2017 : 298 178.07 euros

4 Fixation des taux d'impositions 2018

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 13.39 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 15.84 %
- Taxe Foncière (Non Bâti): 21.30 %

5 Investissements 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux travaux d'investissement suivants :

-Peinture aux sols en enduit à chaud, devis de l'entreprise SIGNATURE de 8 509.12€ TTC.

-Branchements assainissement, eau potable et EDF de la Chapelle de Moulineau, devis de l'entreprise TACCHI de 9 240€ TTC.

-Rénovation des allées du cimetière (Montants estimatifs pour les graviers 27 000€ et la rampe de sécurité 3 000€) devis à demander à l'entreprise TACCHI.

6 Demande de subventions

Le conseil municipal décide de demander des subvention aux organismes de l'état pour les travaux d'investissement votés précédemment.

7 Vote du budget primitif 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 401 128.16 euros en section de fonctionnement
- 139 053.91 euros en section d'investissement

8 Indemnités du percepteur et frais de gardiennage de l'église

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement des indemnités de conseil et de budget dues au percepteur de Bayeux pour l'année 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le versement d'une indemnité d'un montant de 119.55 euros au prêtre du canton pour l'année 2018.

9 Subventions aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Versé en 2017	demandé	subvention 2018
Cœur de fontaine	400	400 + 200 exceptionnel	400+ 200 exceptionnel
Chasseurs	290	290	290
Comité de Jumelage	515	515	515
Fontaine-Henry Renaissance	250	250	250
W.B.S.	200	250	200
Amis du château	350€ sur présentation de factures relatives à l'achat de matériel de jardinage et de plantes (Rien reçu)	Pas de dossier	
Le Thaon des Loisirs	200	Pas de montant	120+80 exceptionnel
Association des Paralysés de France	0	Pas de montant	200
ADMR	250	Pas de montant	250
France Adot	200	Pas de dossier	
AS3V	0	8.50	8.50
JSBO	0	150	45
TOTAL			2 558.50

10 Informations et questions diverses

- Reception du compte rendu d'activité de l'agence routière départementale.

-L'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie organise une journée sécurité moto à l'occasion de laquelle une randonnée moto est organisée le 28 avril entre 9h et 14h et passera par Fontaine-Henry.

- point sur les travaux : l'électrification du portail du presbytère est faite.

Le poêle à bois du logement est installé ainsi que le sèche serviettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire